

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du Conseil
communautaire de l'aide à la jeunesse**

A.Gt 24-02-2010

M.B. 30-03-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, modifié par les décrets du 6 avril 1998, du 29 mars 2001, du 12 mai 2004 et du 30 avril 2009, notamment l'article 28 §1;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} octobre 2007 portant désignation des membres du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse;

Considérant la nécessité de remplacer des membres démissionnaires au sein du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse,

Arrête :

Article 1^{er}. - Est nommé membre du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse, M. Jean-Paul Rossius en remplacement de Mme Véronique Detaille, démissionnaire.

- Est nommé membre du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse, M. Daniel Falise en remplacement de M. Gérald Baudson, démissionnaire.

- Est nommé membre du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse, M. Allal Mesbahi en remplacement de M. Jean-Marie Harvengt, démissionnaire.

- Est nommé membre du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse, M. Christophe Cocu en remplacement de Mme Dominique Vitry, démissionnaire.

- Est nommé membre du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse, M. Didier David en remplacement de Mme Françoise Mainil, démissionnaire.

- Est nommé membre du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse, M. Etienne Jockir.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 24 février 2010.

Bruxelles, le 24 février 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK